



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-239

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2021-08-27-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à
Monsieur Etienne GIROU, chef du service de l'innovation numérique et des
systèmes d'information et de communication du SGCD des BDR (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-08-27-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à
Monsieur Etienne GIROU, chef du service de
l'innovation numérique et des systèmes
d'information et de communication du SGCD
des BDR



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Monsieur Etienne GIROU**,
chef du service de l'innovation numérique
et des systèmes d'information et de communication
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2021 portant fin de détachement et réintégration de Monsieur **Etienne GIROU** dans le corps des ingénieurs SIC en qualité de chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Etienne GIROU**, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

I) BOP 354, domaines de l'informatique, des télécommunications et de la sécurité des systèmes d'information :

- **A.** Tous documents relatifs à la commission d'ouverture des plis pour les marchés passés en procédure adaptée, hors choix de l'attributaire et acte d'engagement.
- **B.** Expression de besoins dans la limite de 10 000 Euros TTC.

II) Prise en charge de la totalité des factures, quel qu'en soit le montant.

III) Correspondances générales, attestations et récépissés dans le cadre des attributions du service.

IV) Documents relatifs à la sécurité des systèmes d'information.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Etienne GIROU**, la subdélégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, adjoint au chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication et, à défaut, par Monsieur **Lionel MOURRE**, chef du bureau du déploiement, administration des infrastructures.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-01-22-003 du 22 janvier 2021 est abrogé.

Article 4

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et le chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **27 AOUT 2021**

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

SIGNÉ

Sandrine POLYCHRONOPOULOS